



Comité Syndical • Séance du 09/01/2014

Compte rendu de réunion

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 17/12/2013, une seconde réunion a donc été organisée ce jour. L'obtention du quorum n'est donc pas nécessaire pour cette séance.

10h10 : H. MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Elle met au vote le compte-rendu qui a été joint aux courriers d'invitation du Comité Syndical du 24/09/2013.

Le compte-rendu du 24/09/2013 est validé à l'unanimité.

H. MALHERBE propose ensuite l'ordre du jour suivant :

I. Informations

- Information des décisions prises par la Présidente par délégation
- Informations diverses

II. Budget :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2014 : *Délibération n°1*

III. Réalisation du SAGE

- Lancement de l'étude de l'impact environnemental SAGE : *Délibération n°2*

IV. Divers

- Demande de subventions pour l'année 2014 : *Délibération n°3*
- Indemnité de Conseil au Payeur Départemental pour l'année 2014 : *Délibération 4*
- Autres

H. MALHERBE met au vote l'ordre du jour.

Ce dernier est validé à l'unanimité.

Informations diverses

Informations prises par la Présidente en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

La Présidente expose :

Marché « Rebouchage de 5 forages communaux et réhabilitation de 3 têtes de forage » (délibération n°2 du 24/09/2013) : le marché a été attribué à l'entreprise Aqua Forage pour un montant de 28 535 € H.T. (estimation initiale à 30 000 €).

Une demande d'aide a été transmise à l'Agence de l'eau (taux de 50%) et au Conseil Général (taux de 20%).

Les travaux sont en cours.

Autres informations

- **Etat des nappes en janvier 2014** : H. TACHRIFT présente l'état quantitatif des nappes du Roussillon au 01/01/2014, alors que le contexte de déficit pluviométrique est caractérisé.
- **Informations / sensibilisations** : H.TACHRIFT rappelle qu'une stratégie d'information et de sensibilisation tous publics a été définie et validée courant 2013 (délibération n°4 du 24/09/2013). Un volet important concerne la sensibilisation du grand public à la provenance de l'eau potable. Pour cela une campagne d'affichage a été programmée. L'affiche envisagée est présentée en Comité Syndical. La campagne doit se dérouler en février 2014.
- **Education à l'Environnement** : H. TACHRIFT indique que l'action relative aux nappes souterraines menée dans les écoles depuis 2011 est reconduite pour l'année scolaire 2013-2014 ; Il présente les nouveaux outils créés à cette occasion (livret pédagogique enfant et enseignants).
- **Etudes techniques** : H. TACHRIFT fait un point sur l'état d'avancement des études techniques en cours (Etude Volumes Prélevables et Etude des relations canaux / nappes).

Débat d'Orientation Budgétaire

H. MALHERBE présente les grandes lignes de l'exécution du budget 2013 et des perspectives pour l'année 2014. H. TACHRIFT détaille ensuite ces différents aspects et propose une structuration du budget 2014, en grande masse.

En l'absence de remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote pour donner acte de la présentation et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

La délibération n°1 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est votée à l'unanimité.

Réalisation du SAGE

H. TACHRIFT rappelle l'état d'avancement de la démarche SAGE et présente l'étude « Evaluation Environnementale du SAGE », son objectif ainsi que son coût. Il précise également qu'il s'agit d'une étude demandée par le Code de l'Environnement dans le cadre de la réalisation des SAGE.

En l'absence de remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°2 relative au lancement de l'étude « Evaluation Environnementale du SAGE » est votée à l'unanimité.

Point divers

Demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour l'année 2014

H. MALHERBE rappelle que l'Agence de l'Eau constitue l'un des principaux partenaires financiers du Syndicat Mixte. Une délibération doit être prise pour réaliser les demandes de subvention au titre de l'année 2014.

La délibération n°3 relative aux demandes d'aide à l'Agence de l'Eau est adoptée à l'unanimité.

Indemnité au Payeur Départemental

H. MALHERBE rappelle que la Paierie Départementale joue un rôle majeur pour une structure comme le Syndicat Mixte. Conformément aux textes en vigueur, elle rappelle qu'une délibération doit être prise pour indemniser le Payeur Départemental (Hélène Ventura).

La délibération n°4 relative à l'indemnisation du Payeur Départemental est votée à l'unanimité.

Avant de clore la séance H. MALHERBE demande s'il y a des remarques ou d'autres points que certains souhaiteraient évoqués.

M. BIGOURDAN demande à ce qu'une fiche des acronymes et sigles soit publiée par le Syndicat Mixte afin que les élus du Comité Syndical puissent facilement s'y retrouver. Cette demande est confirmée par plusieurs membres du Comité Syndical. H. MALHERBE indique donc qu'elle sera prise en compte.

11h10 : En l'absence d'autres remarques, H. MALHERBE clôt la séance.